

Le 10/04/2020

Bonjour à tous,

Comme chaque semaine, je tiens à vous donner des nouvelles des Résidences Bocage d'Anjou. Tout d'abord, un point sur les masques. L'ensemble du personnel des trois EHPAD travaille depuis le 25 mars avec un masque chirurgical homologué, qui est gardé pendant toute une vacation de travail (c'est-à-dire 7 heures). Il a été décidé que dès l'apparition d'un premier cas COVID-19 parmi les résidents, il serait autorisé 2 masques par vacation de travail, soit le respect « normal » du temps d'utilisation d'un masque chirurgical qui est de 4h00. Avant cela, les agents portaient un masque en tissu depuis le 18 mars.

L'ambiance est bonne dans chaque établissement. Vos attentions nous aident beaucoup au quotidien. Merci à toutes les familles qui nous ont déposé des chocolats de pâques, aux enfants qui nous font des dessins, aux bénévoles qui œuvrent pour la fabrication de surblouses tissus.

Merci également aux commerçants, les super U de Bécon-les-Granits et du Lion d'Angers, la boulangerie Bondy du Lion d'Angers, la boulangerie Maingy de Vern d'Anjou, la crêperie Saint Blaise de Noyant la Gravoyère pour leurs chocolats, ou leurs délicieuses viennoiseries, ou crêpes. Si j'oublie des personnes, je m'en excuse.

Pour revenir à la situation actuelle, nous n'avons pas de cas avérés COVID-19 positifs parmi les résidents, et désormais, dès que nous aurons un doute, un test pourra être fait à chaque fois. Deux personnes ont été dépistés la semaine passée mais les résultats se sont avérés négatifs.

Il y a cependant parmi le personnel un cas avéré. La personne est bien entendu chez elle, en arrêt de travail, et nous surveillons avec une grande attention ses collègues de travail. Dès l'apparition d'un seul symptôme, ou au moindre doute, nous avons pris la décision que l'agent ne viendrait pas travailler.

Je souhaite vous dire également qu'actuellement, nous sommes dans l'organisation au sein de chaque EHPAD d'un secteur dédié aux personnes COVID suspectes ou positives si nous étions touchés dans les prochains jours. Nous savons désormais par retour d'expérience d'autres établissement, que s'il y avait un cas dans l'EHPAD, l'endiguement de la contagion serait difficile même avec l'isolement en chambre déjà en place. Un secteur dédié, c'est un espace le plus isolé possible, aménagé en chambre « collective » ou serait descendu les résidents suspects afin qu'ils soient « sortis » du secteur d'hébergement classique pour éviter la transmission et puissent être pris en charge par une équipe dédiée qui ne croiserait pas le reste de l'équipe. L'ouverture de ces secteurs dédiés se feraient à partir de trois cas positifs COVID. Nous espérons bien que ces secteurs ne seront jamais ouverts mais le cas échéant, nous souhaitons pouvoir être opérationnels rapidement, et efficaces dans la lutte contre la propagation du virus dans l'établissement.

Bien à vous

Julie BOURSIER,
Directrice des Résidences Bocage d'Anjou